

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

Blanquefort - ECOPARC

☐ Vente d'un terrain de 64 162 m² à la Société First Solar Inc. Décisions.

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été saisie par Monsieur Bruce Sohn, représentant la Société First Solar Inc., dont le siège social se situe 350 West Washington Street, Suite 600, Tempe, Arizona 85281 USA, qui désire acquérir une emprise foncière représentant 64 162 m² dans le périmètre de l'Ecoparc à Blanquefort.

En effet, la société FIRST SOLAR Inc. a décidé d'implanter sur le site « Ecoparc » à Blanquefort, dans le cadre de la ZAC, en partenariat avec EDF Energies Nouvelles, sa première, en France, unité industrielle de fabrication de panneaux photovoltaïques selon sa technologie « couches minces ». Cette décision fait suite à un processus de consultation très sélectif qui a mis en concurrence une trentaine de sites français.

L'investissement global de l'opération est évalué à 90 millions d'euros. Il entraînera la création de 375 à 400 emplois directs en contrats à durée indéterminée. L'usine produira l'équivalent de 100 MW de panneaux par an sur les deux lignes de production qui seront déployées. La production est prévue pour débuter début 2012. Le permis de construire a été accordé le 30 août 2010 et la procédure d'autorisation au titre des installations est en cours d'instruction.

Afin d'appréhender le dossier dans sa globalité, il est à préciser que, outre la cession du foncier, ce projet aura différentes implications financières pour la Communauté Urbaine de Bordeaux. Dans le cadre de l'aménagement du site, des renforcements de réseaux s'avèrent indispensables que la CUB prendra en charge au titre de sa responsabilité d'aménageur de la ZAC, notamment le renforcement du réseau moyenne tension (690 000 € environ). La CUB interviendra aussi aux côtés du FEDER, de l'Etat (prime à l'aménagement du territoire) et de la Région dans le cadre d'une aide à l'investissement, dont le montant, en cours d'évaluation au regard des réglementations européennes, est de l'ordre de 700 000 €. Ces sujets feront l'objet d'une présentation et de délibérations ultérieures.

Le choix de l'Ecoparc de Blanquefort est le résultat d'un examen approfondi par la Société précitée, des offres territoriales reçues pour son projet, avec l'appui de la DATAR et de l'Agence Française pour les Investissements Internationaux.

Dans le cadre d'une démarche partenariale visant à assurer le succès de l'implantation de First Solar Inc. en France en sa qualité de fabricant de panneaux solaires, la Communauté

Urbaine de Bordeaux a souhaité appuyer les préoccupations de First Solar en terme d'environnement, de santé et d'hygiène.

A cette fin, un accord environnemental a été élaboré entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et First Solar Inc. précisant les obligations respectives tant durant la phase de préparation du site et de construction de l'usine que durant sa phase d'exploitation.

Conformément à la loi du 8 Février 1995, les services de France Domaine ont été consultés sur cette vente (communiqué n°2009-056V3203 du 2 N ovembre 2009).

La vente du terrain d'assiette du projet s'effectue sur la base de 30 € HT le m².

Un plan de bornage établi à la date du 20 Septembre 2010 est joint en annexe.

A la demande de la Société First Solar Inc. et pour tenir compte de ses perspectives de développement la CUB s'engage à réserver le solde de la parcelle AV 59 (soit environ 6 hectares).

Afin de concrétiser l'engagement de First Solar Inc., le représentant de cette société a signé une convention de cession.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme adopté par délibération n°2006/0535 du 21 Juillet 2006,

VU la convention de cession,

VU le projet d'accord environnemental élaboré.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'intérêt de réaliser la cession d'une emprise foncière communautaire, d'une superficie de 64 162 m² sur la commune de Blanquefort, au profit de la Société First Solar Inc. en vue d'y réaliser un projet industriel à fort potentiel économique et social.

DECIDE

Article 1 :

La cession d'un terrain communautaire au profit de la Société First Solar Inc. ou toute personne physique ou morale devant réaliser l'opération projetée, comprenant partie des parcelles AS 233, AS 239, AS 375, AV 59 et AV 67 pour une surface de 64 162 m² au prix de 30 € HT le m², soit pour la surface considérée, la somme de 1 924 860, 00 € HT et 2 226 951,43 € T.T.C, la TVA s'élevant à 302 091,43 €.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions de servitudes s'y rapportant éventuellement.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'accord environnemental ci-annexé à intervenir entre la CUB et la Société First Solar Inc. fixant les obligations respectives de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de First Solar Inc. dans le cadre de la préparation du site et dans sa phase d'exploitation.

Article 4 :

Les acomptes perçus sur le montant de la vente seront inscrits aux budgets des exercices concernés au fur et à mesure de leur perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 DÉCEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2010

M. JEAN-CHARLES BRON